



Qui dit parentalité ?

Marion Latuilière

DANS **SPIRALE - LA GRANDE AVENTURE DE BÉBÉ** 2015/3 N° 75 , PAGES 15 À 22
ÉDITIONS **ÉRÈS**

ISSN 1278-4699

ISBN 9782749248813

DOI 10.3917/spi.075.0015

Date de mise en ligne : 20/11/2015

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-spirale-2015-3-page-15?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour érès.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Qui dit parentalité ?

Marion Latuillière
directrice de la crèche à la Friche, Marseille

mlatuilliere@lafriche.org

Le terme « parentalité » est un néologisme datant de la fin du xx^e siècle. Il est issu du mot parent, lui-même descendant étymologiquement des verbes latin *parere*, *pario* qui signifient « engendrer, produire ». En latin, *parens* désigne les pères, les mères et les autres descendants.

Dans les définitions actuelles du mot parent, on trouve « le père ou la mère », mais également une « personne avec qui on a un lien de parenté ». Utilisé comme adjectif, il s'élargit encore pour qualifier quelque chose « qui a des traits communs avec quelque chose d'autre¹ ».

Le concept de parentalité semble tout d'abord découler directement de la première définition du terme parent, et faire référence en priorité au père et à la mère. Néanmoins, il revêt plusieurs facettes en fonction du champ dans lequel il est utilisé. D'un point de vue juridique, il exprime les droits et devoirs liés à l'autorité parentale ; au niveau sociologique, il décrit les nouvelles formes d'agencements familiaux ; en psychologie, il peut plus particulièrement expliquer le

processus de transformation d'un individu qui devient parent, enfin, d'un point de vue socio-éducatif, il englobe les pratiques de soins et d'éducation nécessaires au développement d'un enfant.

Pour le dire plus clairement, on pourrait se perdre un peu dans ces définitions et on se demande s'il ne s'agit pas là d'un grand fourre-tout sémantique, qui finit même par ne plus parler de père, de mère ou de famille. Ce qui semble assuré, c'est que la parentalité est un concept complexe qui prend des sens différents selon les champs d'application, et qu'il est donc nécessaire de préciser son point de vue lorsqu'on l'utilise.

Pour illustrer un peu plus mon propos, je suis allée rechercher quelques exemples où la notion de parentalité prend une place importante au sein des lieux d'accueils de jeunes enfants.

Dès 1979, des Maisons vertes ont été ouvertes, selon la conception de Françoise Dolto, à savoir des « lieux de rencontre et de loisirs pour les tout-petits avec leurs parents. Pour une vie sociale dès la naissance, pour les parents,



Marion Latuillière

https://shs.cairn.info (IP: 216.73.216.179)
érés | Téléchargé le 10/06/2026 sur

parfois très isolés devant les difficultés quotidiennes qu'ils rencontrent avec leurs enfants. Ni une crèche, ni une halte-garderie, ni un centre de soins, mais une maison où mères, et pères, grands-parents, nourrices, promeneuses sont accueillis² ». Ici, on pense déjà une forme d'accompagnement des parents « isolés » par des professionnels à l'écoute. Ainsi, la parole ou les questionnements des parents et autres accompagnants de jeunes enfants seront reçus par les équipes des Maisons vertes.

En 1993, cette question de la parentalité a également été au cœur d'une étude commandée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, et conduite par le pédopsychiatre et psychanalyste Didier Houzel³ en collaboration avec une équipe de professionnels de la petite enfance. Partant de cas pratiques exposés par les membres de l'équipe, l'objectif était de penser et de repositionner la parentalité dans les accompagnements des différentes institutions d'accueil de la toute petite enfance. Il en est ressorti une cartographie de la parentalité se déclinant en trois axes : l'exercice de la parentalité (se référant à un aspect juridique, des droits et devoirs de l'autorité parentale) ; l'expérience de la parentalité (les cheminements psychiques et psychanalytiques de « l'expérience subjective consciente et inconsciente du fait de devenir parent et de remplir des rôles parentaux⁴ ») ; et la pratique de la parentalité (comprenant l'ensemble « des tâches quotidiennes que les parents ont à remplir auprès de l'enfant⁵ »). Par cette description de la parentalité, le groupe de recherche englobe dans une seule définition l'ensemble des champs abordés par ce terme et permet une prise en compte globale de toutes

ces facettes dans le travail d'accompagnement des parents et des enfants. Ils envisagent alors plusieurs propositions pratiques pour maintenir l'ensemble de ces axes de la parentalité dans la prise en charge des enfants, par un travail de partenariat et une clarification nécessaire des places de chacun.

Dans la continuité, la loi du 5 mars 2007 fait (enfin) la part belle à la parentalité dans les dispositifs de protection de l'enfance. En effet, dans un souhait de maintenir le lien parents-enfants, ou enfants-familles, un ensemble de dispositifs est proposé pour répondre à cet objectif. Ainsi, cette loi a posé clairement que la « parentalité » pouvait être faillible, voire clairement défaillante, mais que, pour autant, elle ne devait pas être réduite en poussière mais plutôt soutenue.

La question de la protection de l'enfance est également sous-jacente dans le décret du 1^{er} août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Il précise, dans les missions des établissements, qu'« ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale ». Le texte stipule également que « l'aménagement intérieur des établissements doit favoriser en outre l'accueil des parents » et que le projet social doit préciser « la définition de la place des familles et de

leur participation à la vie de l'établissement ». Par cette présence affichée des parents au sein de la crèche, ce décret pose la question de la parentalité et de la perméabilité indispensable du lieu d'accueil vis-à-vis des parents. Si les lieux d'accueil collectif ont pu être un espace uniquement réservé aux professionnels où la seule ouverture vers les parents était la trappe par laquelle ils faisaient passer les enfants, ce texte spécifie bien que le partenariat avec les parents est indispensable.

Cette « omniprésence » de la question de la parentalité et, avec elle, de la place du ou des parents, au sens strict ou élargi, est donc aujourd'hui une donnée avec laquelle les professionnels de l'accueil petite enfance doivent construire leurs pratiques. Dans nos sociétés actuelles, le lien de « parenté » s'est quelque peu étioilé et la famille a tendance à se réduire, même si elle se complexifie : les grands-parents, oncles ou tantes sont de moins en moins présents, et surtout proches, alors que les beaux-parents, les demi ou quasi-frères ou sœurs sont eux de plus en plus fréquents. Par choix ou par obligation, les parents font de plus en plus appel à des accueils collectifs pour prendre soin de leurs enfants au quotidien. C'est donc ensemble, parents et professionnels, que nous devons réfléchir et coconstruire un mode de fonctionnement où le jeune enfant séparé de sa famille pendant la journée pourra néanmoins grandir sereinement. Cela signifie penser cette question de la parentalité et de sa délégation à des tiers, tout particulièrement selon l'axe de la pratique dont parle Didier Houzel, et les gestes

et mots du quotidien, mais aussi au regard de l'exercice de la parentalité, avec des transferts de responsabilité juridique, et enfin, de l'expérience de la parentalité, par le partage de valeurs éducatives.

Et si on construisait ensemble de nouvelles parentalités ?

La crèche à la Friche Belle de Mai est un multi-accueil associatif qui reçoit en moyenne cinquante enfants par jour. Sa localisation, entre le 3^e, le 4^e et le 1^{er} arrondissement de Marseille, sur le site culturel et artistique de la Friche Belle de Mai, induit une grande hétérogénéité des familles : cette diversité est culturelle, avec plus de vingt langues parlées par les parents. Elle concerne aussi les situations professionnelles et économiques, avec des familles où un ou deux parents travaillent, un fort taux de chômage, de nombreux parents avec des plannings très variables, intermittents, professions libérales, travailleurs sociaux ou médicaux... Les structures familiales sont également multiples, nucléaires, divorcées, monoparentales, recomposées. Certaines familles ont un seul enfant (le premier, en tout cas) ou deux, mais beaucoup en ont trois ou plus – jusqu'à sept enfants. Plusieurs familles sont également concernées par le handicap, d'un des parents ou d'un ou plusieurs de leurs enfants. Le projet social de la structure a, dès son ouverture, fixé la volonté de l'association de travailler avec cette mixité et de l'intégrer comme une des missions principales du lieu.

Toutes ces particularités amènent forcément des divergences dans les modes d'incarnation de la fonction parentale, et donc également dans l'utilisation du service proposé par la crèche. Ainsi, en tant que professionnels de la petite enfance en structure collective, et conformément à la mission fixée par la loi du 1^{er} août 2000, nous devons « soutenir la parentalité » ou les parentalités. Mais que signifie soutenir ? Être guide des bonnes pratiques comme de « Supers Nanies » n'est bien entendu pas notre objet ici. Si je devais définir ce soutien, je parlerais plutôt de partage de connaissances d'un enfant en particulier et des enfants en général, d'écoute des difficultés, des questionnements et des réussites des parents, et surtout, de création d'un lien entre la maison et la structure, ainsi qu'entre les différents adultes référents de l'enfant.

Pour répondre à ces attentes, le projet éducatif et pédagogique de la structure prévoit de nombreux temps de rencontre avec les parents pour leur permettre de prendre une place au sein de la structure. Les premiers jours de la rencontre, la période dite « d'adaptation » est organisée sur deux semaines : la première est réservée à l'accueil de l'enfant avec son ou ses parents, à raison d'une heure par jour. Ce temps est primordial pour construire avec les parents ce que sera le partenariat : on s'entend sur les moyens de mettre en place la continuité, mais aussi sur la façon de clarifier la répartition des places de chacun des adultes intervenant auprès de l'enfant, parents et professionnels.

Ce temps rassure le parent sur la séparation et sur ce que va vivre son enfant en son absence. Il permet aussi aux professionnels de découvrir l'enfant grâce et à travers son parent. À partir de la deuxième semaine, peut alors commencer l'accueil de l'enfant seul et donc le travail autour de la séparation.

Ensuite, au quotidien, la rencontre se poursuit pendant les temps de transmissions, les rencontres fortuites ou organisées avec les parents pour discuter ensemble des observations, des points de vue et de la connaissance des compétences et des évolutions de chaque enfant. Un cahier de vie par enfant est par exemple échangé entre la maison et la crèche afin de tracer certains des moments marquants et de faire le lien entre ces deux lieux.

Enfin, l'organisation prévoit des temps de rencontres réguliers, ensemble, parents, enfants et professionnels : des rencontres « institutionnelles » pour parler de l'organisation de la crèche, de son projet ; des réunions « à thème » plus spécifiques, pour aborder un point du développement de l'enfant, mais aussi de nombreux moments de partage autour d'un projet culturel plus spécifique. En effet, nous proposons à l'ensemble des parents et à leurs enfants des visites d'expositions guidées par des médiateurs, des spectacles de théâtre, des sorties au cinéma, des ateliers de pratiques artistiques menés par

des intervenants. Ces différents moments, qu'ils soient axés sur l'accueil de l'enfant plus particulièrement ou simplement sur un temps de vie commun, sont fondateurs de cette connaissance et de cette confiance mutuelle qui facilitent la cohérence et la justesse de l'accueil.

Par ailleurs, l'organisation de la structure met en place les outils et les moments propices au travail des professionnels. De nombreux temps de réunion mensuels sont planifiés, en équipe interne mais également avec la présence d'une équipe de psychologues extérieure, afin d'échanger régulièrement sur nos positionnements professionnels, de prendre le recul nécessaire, de coordonner la place de chacun pour être au plus juste auprès des parents, et bien sûr, des enfants. Ces réunions sont également étayées par des formations métiers, avec une psychologue de l'association Pikler-Lóczy, qui nous accompagne depuis trois ans sur l'adaptation de l'équipement et de l'agencement du lieu, mais aussi sur nos pratiques auprès des enfants. Enfin, comme il est important de passer de simples moments de « vie » avec les parents, l'équipe assiste, une fois par trimestre, à un atelier autour d'une pratique artistique. En écho aux dispositifs mis en place avec les parents, les temps réservés à la formation, à la réflexion et à l'échange entre professionnels sont garants de la juste place de ces derniers dans l'accueil des jeunes enfants et de leurs familles.

L'ensemble de ce travail avec les parents et entre professionnels nous a permis d'établir un partenariat avec la maison de la solidarité de l'arrondissement et la protection maternelle et infantile, afin d'accueillir en « urgence » des enfants et leurs familles pour lesquelles la mise en œuvre de la fonction parentale est questionnée par ces équipes sociales. Ainsi, six familles par an intègrent la crèche pour faire garder leur enfant à mi-temps. Un travail encore plus spécifique est mené par les professionnels de la crèche pour accompagner des parents souvent en grande difficulté. Le partenariat avec les équipes médico-sociales est alors mis en place à travers des échanges réguliers sur les situations des familles. Se pose alors la question de l'accompagnement à la parentalité pour des familles qui ne l'ont pas choisi, voire qui ne l'acceptent pas vraiment. Ces places d'accueil en crèche sont définies comme des alternatives au placement, c'est-à-dire que le contexte familial (il n'est peut-être dû qu'à des problèmes de logement insalubre...) nécessite une prise en charge de l'enfant en dehors du foyer. Même si les équipes sociales essaient de valoriser cet accueil en crèche auprès des parents, il peut néanmoins être ressenti comme une injonction. Dans ce cas, les parents ont beaucoup de mal à accorder leur confiance à une structure et à des professionnels qui leur « enlèvent » leur enfant. Le partenariat entre les parents et les professionnels est alors difficile à construire et connaît souvent des moments de rupture. Dans certaines de ces situations, l'accompagnement des parents au travers de l'accueil de leur enfant à la crèche ne fonctionne pas ou ne

suffit pas, devrais-je plutôt dire. Et fort heureusement, nous n'avons qu'une seule expérience où l'enfant a dû être placé. Cela a été un réel sentiment d'échec pour nous, même si nous savons que nous ne sommes qu'un maillon du suivi et qu'une toute petite pièce du puzzle.

Le mot de la fin, ou du débat...

Selon le modèle proposé par Didier Houzel, on peut donc positionner le travail des professionnels des structures d'accueil collectif au niveau d'une pratique de la parentalité, en ce sens qu'ils interviennent sur des temps de séparation, même de courte durée. Mais l'échange entre les professionnels et les parents se situe à la périphérie de cette notion de parentalité.

Créé-t-on de nouvelles parentalités ? Je n'irai pas jusque-là. Par cette approche du soutien à la parentalité, il me semble plus exact de dire que nous tentons de recréer une forme de communauté d'éducation au sein de laquelle ces parentalités diverses, nouvelles ou pas, pourront s'épanouir et se nourrir les unes des autres.

L'organisation de ce colloque est issue de la volonté conjointe des professionnels, de bénévoles, des parents et des partenaires de la crèche à la Friche, de se mettre autour d'une table pour continuer à réfléchir autour de la parentalité et de la place des professionnels dans cette triade parents-enfants-professionnels. Et c'est ainsi qu'est née cette idée de soumettre à la réflexion

de tous, parents et professionnels, cette question portée par nos journées, « Les lieux d'accueil de la petite enfance construisent-ils de nouvelles parentalités ? » Qu'en pensent-ils, les uns et les autres, de cet insolite questionnement ? Retrouvons leurs mots, que nous avons souhaité conserver in extenso, sans censure ni réécriture. Ils traversent ce numéro de *Spirale*, comme autant de scansion, de pauses musicales.

À l'image des tribus ou des villages où l'éducation est ou était l'affaire de tous, chacun à sa place, avec des rôles distincts mais complémentaires, cet espace de rencontre que sont les lieux d'accueil de la petite enfance et des parents doit permettre de réassurer ces derniers dans leurs compétences parentales, et aussi d'apporter aux enfants les compléments indispensables à leur devenir de citoyens, issus de l'expérience collective.

Merci à tous pour leur participation...

-
1. www.larousse.fr
 2. F. Dolto, *La difficulté de vivre*, Paris, Vertiges, Carrère, 1987.
 3. D. Houzel, *Les enjeux de la parentalité*, Toulouse, érès, 1999.
 4. *Ibid.*
 5. *Ibid.*